

27/10/22



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre*

*Paris, le* **26 OCT. 2022**

Madame la Contrôleure Générale,

Vous avez porté à ma connaissance le rapport relatif à la visite de vos contrôleurs effectuée en février 2021 à l'établissement public de santé mentale de l'Aube.

Je me suis rapproché de l'ARS Grand Est et de l'établissement concerné. Leurs observations, notamment les engagements pris pour traduire les recommandations, sont présentées dans la version transmise par l'ARS en annexe de ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

**François BRAUN**

Madame Dominique SIMONNOT  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16-18 quai de la Loire  
CS 70048  
75 921 PARIS CEDEX 19

<b>ARS Grand Est</b>		
Eléments de réponses relatifs au rapport de la CGLP concernant la visite de l'EPSMA en Février 2021 22/09/2022		
MAJ : 26.09.2022	V FORTIN	Validé par : DG/DOS

Dans son rapport relatif à la visite de l'Établissement Public de Santé Mentale de l'Aube (EPSMA) en Février 2021, la Contrôleure des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL) a relevé 7 bonnes pratiques notamment en termes de respect de la circulation des patients et d'organisation des visites malgré la crise sanitaire qui témoignent de la volonté de l'établissement d'offrir une approche bienveillante, dans le respect de la dignité et des droits du patient.

Toutefois 56 recommandations qui montrent les points restant à améliorer ont été relevées. Ces recommandations concernent notamment des questions relatives aux droits et informations du patient, de l'organisation des soins psychiatriques et somatiques et leur traçabilité, et des pratiques liées à la mise en chambre d'isolement, et/ou à la contention.

Des mesures correctrices ont été mises en œuvres par l'EPSMA pour certaines recommandations, notamment la réalisation d'un nouveau livret d'accueil en cours de rédaction, la remise systématique des décisions et notifications au patient. Concernant le manque ou l'absence de réunion de la Commission Départementale des Soins Psychiatriques, une mutualisation des moyens des départements de la région est en cours d'organisation.

L'ARS Grand Est veillera à la consolidation et à la formalisation des autres mesures et leur inscription dans la durée.

Par ailleurs, l'établissement prévoit un plan d'action qui porte notamment sur :

- le renforcement des ressources médicales et paramédicales médicale et particulièrement au sein des services nécessitant un renforcement de ces effectifs au regard de la sévérité des pathologies ;
- la formation et information du personnel pour lequel il conviendra de veiller à inscrire dans le plan de formation de l'établissement, les thématiques évoquées dans le rapport ;
- les mesures d'isolement et/ou de contention. L'établissement a répondu à un appel à manifestation d'intérêt relatif à l'amélioration et à la mise en œuvre d'action.

Fin 2021, l'ARS Grand Est a publié un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'aménagement des locaux, l'achat de nouveaux matériels permettant de développer des alternatives à l'isolement et la contention ou la mise à niveau du système d'information en lien avec ces pratiques.

Dans ce cadre, l'établissement a déposé un dossier proposant notamment des aménagements d'humanisation des locaux intérieurs et extérieurs (dont les chambres d'isolement), la mise en place d'espaces de libération tensionnelle dans les unités d'hospitalisation pour adultes et pour mineurs



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



(espaces « défouloirs » intérieurs et extérieurs), des espaces de retrait et d'apaisement libres. Ce projet a été validé par l'ARS Grand Est qui a délégué des crédits dans ce cadre.

En parallèle de ce projet, l'établissement a élaboré et mis en œuvre une politique de réduction du recours à l'isolement et créé une commission d'isolement et contention.

L'ARS Grand Est souligne les initiatives de l'établissement pour améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des patients, mais également les marges de progression en termes de régularité, suivi et d'évaluation des recommandations présentées dans le rapport de la CGLPL suite à la visite de L'EPSMA.